

Thuin – Ville Durable

Note de présentation de la politique environnementale

Comme annoncé lors d'un précédent conseil communal, la ville de Thuin a pour ambition de tendre vers une ville durable. L'idée est de mettre en place des actions qui permettent de réaliser des économies d'énergie, de développer les énergies renouvelables et surtout de réduire drastiquement nos émissions de CO².

La ville de Thuin dispose déjà d'outils comme le **Plan Communal de Développement Rural** qui œuvre à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie des Thudiens. Autre outil indispensable pour la mise en place d'une politique de durabilité : le **Programme Stratégique Transversale (PST)** qui vise à prioriser les politiques communales en intégrant un processus d'évaluation.

Etant donné l'étendue de son champ d'actions, de la transversalité de ses compétences et du rôle d'exemple qu'elle doit jouer auprès des citoyens, **la commune est sans aucun doute le niveau d'intervention public le plus pertinent** pour mener à bien des actions concrètes visant le développement durable.

On peut affirmer que Thuin était jusqu'ici une cité dynamique en la matière via la mise en œuvre d'actions ici et là ; engagement d'une conseillère énergie, rénovation énergétique et installation de panneaux photovoltaïques dans les écoles et bâtiments publics, label commune maya, éclairage public modernisé,... Grâce à ces actions, entre 2006 et 2012, Thuin a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 10%.

Aujourd'hui, le collège communal souhaite aller encore plus loin en développant une véritable politique de développement durable structurée, cohérente et prospective. C'est la continuité d'un travail déjà entamé.

La Ville de Thuin a décidé de développer 6 axes stratégiques : la **gestion des déchets et la propreté**, la **gestion des cours d'eau, des espaces verts publics et privés et la protection de la biodiversité**, l'**alimentation durable**, l'**énergie**, la **mobilité** et la **sensibilisation et l'information au public**.

Dans ce cadre, et parce que cette volonté politique a un coût difficile à assumer pour de nombreuses familles thudiniennes, une attention particulière sera accordée aux plus démunis pour leur permettre de participer à la démarche.

Chaque politique sectorielle étant reliée l'une à l'autre, penser de manière transversale est essentiel. Un nécessaire équilibre sera systématiquement recherché entre l'ampleur du développement économique à susciter pour rencontrer les besoins sociétaux et l'impératif de limitation du gaspillage des ressources non renouvelables.

C'est par ce biais, et avec le souci de **soutenir le développement du « mieux vivre ensemble »** dans le respect des libertés individuelles et des devoirs de chacun, que Thuin deviendra progressivement une ville durable favorisant une ville collective harmonieuse et de qualité. Une ville durable, c'est une ville où chacun trouve sa place où chaque village et chaque quartier marque son identité.

C'est aussi une entité dans laquelle les citoyens participent activement à la vie. La participation citoyenne, élément indissociable de la ville durable, sera également encouragée. Aussi, le mode de démocratie participative sera encouragé et favorisé par les représentants et comités de quartiers existants.

Afin d'initier des politiques de durabilité au sein de la ville de Thuin, il est primordial de constituer un groupe composé d'élus, d'agents communaux et du CPAS volontaires et des collectivités locales (**Ecoteam**). Chaque action associera également un ou plusieurs service(s) communal(aux) et du CPAS et le membre du Collège compétent. Enfin, des partenariats avec l'ensemble du tissu associatif et des entreprises privées sont essentiels afin de fédérer tous les Thudiens autour de ce projet environnemental et durable.

La gestion des déchets et la propreté

Objectif et actions

La gestion des déchets constitue un élément essentiel de la ville durable. C'est pourquoi, la ville de Thuin désire maintenir ses actions et les renforcer par de nouvelles mesures. En amont, il s'agit avant tout de prévenir leur apparition. En aval, il s'agit de valoriser le déchet en tant que ressource potentielle à exploiter.

Objectif opérationnel : gérer de manière efficiente et durable les déchets

Actuellement, deux volets sont à distinguer dans la politique de gestion des déchets. D'une part, la Ville bénéficie du soutien considérable de l'intercommunale Ipalle. L'intercommunale développe une gestion des déchets de plus en plus performante.

Ainsi, il s'agit pour la ville de Thuin, par le biais d'Ipalle, de :

- Maintenir le réseau de **bulles à verre** ;
- Installer un réseau de **bulles enterrées** en prévoyant un recensement précis quant à l'opportunité de le faire au cas par cas (CE 30/08) ;
- Soutenir l'extension **du parc à conteneur** ;
- Soutenir l'installation d'un **centre de transfert** ((du parc à conteneur vers le centre de valorisation des déchets à Thumaide) (les travaux ont débuté)) ;
- Relayer toutes les **campagnes de sensibilisation** de l'intercommunale ;
- Améliorer le réseau de **poubelles de tri** dans les bâtiments publics avec une attention particulière dans les écoles et les centres sportifs ;
- Relancer les **visites pédagogiques** :
 - Visite du parc à conteneurs ;
 - Visite du centre de valorisation des déchets de Thumaide ;
 - Compost de Quartier ;
- Soutenir les actions mises en place par les **guides composteurs** via :
 - l'organisation de séances d'informations ;
 - l'organisation des démonstrations lors d'événements locaux et d'activités pour les publics scolaires.

D'autre part, la ville peut entreprendre toute une série d'actions, à une échelle plus locale, davantage axée sur la sensibilisation et la pédagogie. En ce sens, la ville entend entreprendre de nouvelles actions :

- Encourager l'utilisation des **gobelets réutilisables** lors d'événements festifs ;
- Poursuivre la participation au « **Nettoyage de Printemps** » et étendre l'action à de nouveaux quartiers et divers événements ;
- Mettre en place une **armoire à dons** sur un espace public ;
- Soutenir la mise en place de la **collecte de biens réutilisables** : la Ville envisage de mettre sur pied un projet de Ressourcerie en collaboration avec un ou plusieurs opérateurs à définir ; un système de collecte serait à réfléchir.

(Collaboration avec Ipalle : projet pilote de 6 mois. Un conteneur sera exclusivement réservé aux biens réutilisables. Le dépôt se fera sur une base volontaire. Il sera donc bien important pour la ville de communiquer à ce sujet. Collaboration avec l'entreprise sociale du CPAS de Mons – Le Plein Air. Une recherche d'opérateurs pour la collecte à domicile) ;

- Encourager le **compostage des déchets organiques** à domicile et collectif (avec le partenariat des communes), grâce au cycle de formations des guides composteurs ;
- Renforcer et initier de nouvelles **actions pédagogiques** :
 - Développer un projet de poulailler dans les écoles communales / installer un compost au cas par cas dans les écoles communales ;
 - Encourager dans les écoles, lors des stages, activités extrascolaires et plaines la réduction des déchets d'emballage en sensibilisant à l'utilisation de gourdes, boîtes à tartines, collation collective... ;
 - Encourager l'utilisation rationnelle du papier : recto/verso, brouillon,... ;
 - Valoriser l'éco-consommation : promotion des bourses de seconde main ;
 - Organiser des visites d'une station d'épuration par les écoliers, en partenariat avec Igretec ;
- Encourager/initier la création d'un **Repair Café** à Thuin.

La gestion des cours d'eau, des espaces verts publics et privés et la protection de la biodiversité

Objectif et actions

Notre Ville est particulièrement sujette à inondations. Si les conditions climatiques exceptionnelles sont en partie la cause de ces inondations, une action concertée de la Ville, des agriculteurs, de l'urbanisme et des services sociaux peut atténuer les effets de ces cas extrêmes en adaptant toute une série de comportements.

Par ailleurs, la biodiversité et la bonne gestion des espaces verts demeurent essentielles pour assurer la qualité de l'espace urbain. Cela passe par une gestion différenciée des espaces verts en évitant le recours aux produits phytosanitaires et autres. Le maintien des espaces verts et la conservation du maillage vert et bleu de la ville constituent un objectif pour Thuin. Outre les actions de nature réglementaire et la poursuite des infractions, la Ville peut poursuivre ou entreprendre une série d'actions.

Objectif opérationnel : gérer de façon durable les espaces verts publics et privés tout en veillant à protéger la biodiversité

La Ville de Thuin œuvre déjà en ce sens. Il s'agit ainsi de :

- Maintenir la convention « **Bord de routes – Fauchage tardif** » ;
- Poursuivre les actions liées au label « Commune **Maya** » ;
- Participer à la **Semaine de l'Arbre** ;
- Mener à bien le projet de **Rénovation Urbaine** « Thuin Ville Haute » qui tend à aménager de nouveaux espaces verts tout en assurant la mise en valeur du patrimoine existant ;
- Mettre en place une **politique anti-pesticides** et participer au Printemps sans pesticides en vue d'atteindre l'objectif 0 pesticide en 2019 ;
- Maintenir la participation à la convention « **Cimetières Nature 2016** » ;
- Sensibiliser les acteurs ruraux au **bon aménagement des parcelles** de cultures ;
- Utiliser les **machines de désherbage mécaniques** pour nettoyer les espaces verts.

La Ville pourrait toutefois entreprendre de nouvelles actions telles que :

- Plan d'actions contre les **inondations** :
 - D'une part désigner un référent Inondations ;
 - Répertorier les points récurrents d'inondations tant pour les eaux montantes que pour les eaux tombantes ;
 - Envisager les pistes de solutions pour chaque point d'inondation (pose et entretien de fascines, modifications de la taille de certains égouts, entretien particulier des fossés, etc...) ;
 - Etablir un plan de gestion des cours d'eau communaux, leur curage et l'entretien des berges ;

- Poursuivre les actions menées dans le cadre du Contrat de rivière pour la Sambre ;
- Contrôler l'utilisation réglementaire des sols envisager des sanctions en cas de non-respect de la réglementation ;
- Encourager la reconversion des agriculteurs vers une **agriculture biologique** : en effet, de nombreux producteurs ont encore recours aux produits phytosanitaires ;
- Participer au projet **TVBuONAIR-Interreg VA** : il s'agit de reconnecter les habitats naturels fragmentés en milieu urbanisé. La Ville entend participer en tant que collaborateur. La fiche-projet a été déposée en mai 2016 par le CREAT auprès d'Interreg ;
- Promotion du **patrimoine d'Antan** ;
- Renforcer et initier de nouvelles **actions pédagogiques** :
 - Créer un coin nature à l'école ;
 - Découvrir la permaculture : organiser des conférences autour de la thématique ;
 - Découvrir le travail des apiculteurs ;
 - Sensibiliser à l'utilisation rationnelle de l'eau.

Promotion de l'alimentation durable et de l'agriculture locale

Objectif et actions

De nos jours, le contenu de nos assiettes a fortement évolué. Cette évolution amène à un important déséquilibre sur le plan de la santé et de l'environnement. Allergies alimentaires, obésité, maladies cardiovasculaires, etc. sont tant d'exemples qui nous indiquent que nous devons revoir notre mode de consommation alimentaire.

Par ailleurs, une grande quantité des aliments que nous consommons ont parcouru des milliers de kilomètres avant d'atterrir dans nos assiettes. Et le gaspillage alimentaire atteint des proportions énormes. Les autorités communales peuvent dès lors contribuer à développer une politique d'alimentation durable en adoptant une série de mesures.

A Thuin, ville semi-rurale, la politique de l'alimentation durable passe avant tout par la promotion des circuits courts (bénéfiques à plusieurs niveaux) et de l'agriculture locale ainsi que par la sensibilisation des plus jeunes.

Objectif opérationnel : promouvoir les circuits courts et soutenir l'agriculture locale

La promotion de l'alimentation durable et de l'agriculture locale ne fait pas encore l'objet d'une politique officielle à Thuin. Cependant, l'ADL a redéfini ses missions en ce sens. L'Agence est donc l'acteur le plus pertinent pour œuvrer en faveur de l'alimentation durable. Celle-ci a ainsi la possibilité d'initier des partenariats entre les différents acteurs et de soutenir le développement de nouveaux projets.

Elle entend ainsi :

- Promouvoir les producteurs locaux et les restaurateurs via le label «**Destination Terroir**» en collaboration avec l'Office du Tourisme ;
- Encourager la **plantation d'arbres fruitiers** dans les écoles ;
- Mettre en place une **plate-forme d'achats de paniers de fruits et légumes** issus des circuits courts à destination du personnel de l'administration communale ;
- Mettre à disposition du public fragilisé des **paniers de fruits** à l'instar de ce qui est fait pour les légumes frais au CPAS ;
- Encourager les collectivités locales à s'approvisionner chez les agriculteurs de la région via le **Clic Local**, entre autres ;
- Sensibiliser à la **lutte contre le gaspillage alimentaire** :
 - Dans les grandes structures :
 - Analyser, via une approche réglementaire, l'obligation pour les supermarchés de distribuer les invendus à des associations caritatives ;
 - Au sein des ménages :

- Organiser des ateliers anti-gaspi (cuisiner avec les restes, astuces pour conserver la nourriture (faire blanchir les légumes, mettre en bocal, aménager correctement son frigo, etc. ;
- Pour les bénéficiaires du CPAS : organiser des cours de cuisine avec produits locaux et sensibiliser à l'alimentation durable ;
- Initier au sein des restaurants le « Resto-Pack » : remporter les restes du restaurant chez soi ;
- Renforcer et initier de nouvelles **actions pédagogiques** :
 - Sensibiliser les élèves et les parents via un dépliant « tout cartable » ;
 - Sensibiliser les citoyens via des conférences et activités ;
 - Organiser une récolte de miel chez un apiculteur ;
- Mettre en place un **marché local** ;
- Organiser un **pique-nique** durable avec dégustation de produits locaux, de fruits et légumes locaux et de saison.

Energie

Objectif et actions

Il s'agit d'investir et de soutenir les investissements permettant une meilleure maîtrise de la consommation énergétique, promouvoir la production d'énergie renouvelable, sensibiliser la population à l'utilisation rationnelle de l'énergie.

A ces fins, la ville de Thuin mettra en place une **véritable politique de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre** et cherchera à garantir, autant que faire se peut, son indépendance énergétique. Elle s'inscrira ainsi dans le droit fil des engagements de la **Convention des Maires**.

Par ce biais, la Ville s'engage à relever les défis climatique et énergétique d'ici 2020, en atteignant, au minimum :

- 20% de réduction de ses consommations énergétiques ;
- 20% de réduction des émissions de CO₂ ;
- 20% de production d'énergie renouvelable.

Objectif opérationnel : relever les défis climatiques et énergétiques 20-20-20

Afin d'atteindre ces objectifs, la Ville s'est engagée dans la nouvelle campagne POLLEC 2. Dans ce cadre, elle va :

- Réaliser un **cadastre énergétique** des bâtiments communaux (fin 2016) ;
- Finaliser un **inventaire des émissions de CO₂** ;
- Définir un **plan d'actions** sur base des résultats de l'état des lieux énergétique ;
- Poursuivre la **modernisation de l'éclairage public** – remplacement des lampes à vapeur de mercure ;
- Aider le citoyen à faire face aux coûts de l'énergie en soutenant les expériences **d'achats groupés** ou de coopératives ;
- **Suivre chaque année 5 familles** dont les factures d'énergie sont anormalement élevées afin d'en déterminer les causes et d'y remédier ;
- Poursuivre et amplifier l'achat de poêles peu énergivores dans le cadre du **programme wallon MEBAR** ;
- Créer la **Maison de l'Habitat et de l'Energie** qui accueillera les citoyens en demande d'informations sur tout ce qui concerne l'habitat et l'énergie ;
- Mener des **actions de sensibilisation et d'investissement** pour diminuer la consommation d'énergie dans les logements publics en partenariat avec le Foyer de la Haute Sambre ;
- Placer des **détecteurs de présence** dans tous les locaux publics de façon à adapter la consommation d'énergie en fonction de l'occupation ou non des lieux ;
- Envisager de réaliser une **thermographie aérienne** de l'ensemble de l'entité afin d'informer les citoyens sur les déperditions d'énergie de leur habitation ;

- Volet pédagogique :
 - Mettre en place des actions pour faire des écoliers des acteurs des économies d'énergie (ex : diminuer d'un degré le chauffage, chasse au gaspillage, fermer les portes, éteindre les lampes...)
- Poursuivre la politique de **rénovation énergétique des bâtiments publics** (remplacement des systèmes de chauffage, ...)
- Insérer des **clauses sociales et environnementales** dans nos cahiers des charges pour lutter contre le dumping social.

La mobilité

Objectif et actions

La mobilité demeure un enjeu essentiel pour notre ville. Il importe de trouver des solutions soucieuses de l'environnement et de la santé, compatibles avec l'utilisation des énergies renouvelables.

Objectif opérationnel : réaliser les conditions d'une mobilité sûre, fluide et respectueuse de notre qualité de vie

Cet objectif opérationnel fait déjà partie intégrante du Programme Stratégique Transversal.

A cet effet, plusieurs actions sont en cours :

- Création d'une **passerelle piétonne** le long du Rempart du Nord ;
- Création d'une **passerelle piétonne** au-dessus de la Sambre ;
- Installation de **racks à vélo** : en cours Ville Basse et site de l'Abbaye d'Aulne
- Mise en place de **zones bleue** à durée limitée et de dépose-minute (abords de la Place du Chapitre, ...)
- **Réaménagement de la Grand'Rue** en zone partagée limitée à 20km/h

La Ville peut également entreprendre de nouvelles actions :

- Encourager la mise en place d'un **système de covoiturage** (étudiants, entreprises du zoning, emplacements réservés au hall polyvalent) ;
- Créer une **plate-forme de covoiturage** au sein de la commune ;
- Installer **deux bornes de rechargement** pour véhicules électriques ;
- Mettre à disposition du personnel des **véhicules électriques** ;
- Encourager les associations de marcheurs à **réhabiliter des sentiers** ;
- Organiser la **mobilité des aînés** (notamment vers les services médicaux et les magasins de 1^{ère} nécessité) ;
- Etudier l'organisation d'un **transport public interne à la Ville** via une navette ville basse/ville haute ;
- Pour la Saint-Roch, prévoir des **navettes spéciales pour PMR** qui souhaitent rejoindre le centre-ville au départ de parkings extérieurs comme le hall polyvalent ;
- Acquérir des **vélos électriques** pour les déplacements professionnels au sein de l'administration ou entre les sites ;
- Installer des « **parking vélo** » dans le cadre du réaménagement du Parc de l'Hôtel de Ville et de la création d'un parking, accessible à tous ;
- Participer à **la semaine de la Mobilité** = mobi'cité ;
- Réfléchir à des solutions en matière de **transport des marchandises et des colis** pour les commerces de la ville-basse au départ du zoning industriel de Thuin-Lobbes et transport en mobilité douce (=citytransport) – pour diminuer le trafic des camions dans la rue commerçante ;
- Mettre en place le **permis vélos dans les écoles**.

Sensibilisation et information au public

Objectif et actions

La communication doit être au centre du programme de développement durable. Elle permet de véhiculer les valeurs du développement durable au sein de la société civile, et plus encore, elle permet d'établir des partenariats étroits avec les acteurs du terrain.

Objectif opérationnel : établir un plan de communication et s'associer avec les forces vives

Plusieurs pistes d'actions peuvent être envisagées en ce sens :

- Réaliser des **séances d'informations** ou d'ateliers (after work) via divers partenaires pour sensibiliser au développement durable ;
- Ajouter un **onglet ville durable** sur le site internet de la ville au sein duquel toutes les actions en faveur du développement durable seront valorisées ;
- Réaliser une **brochure « Thuin Ville Durable : ce que l'on a fait depuis 15 ans et les actions futures - PCDD »** ;
- La Ville de Thuin : modèle d'exemplarité ; inciter le personnel aux comportements durables via la **mise en place d'une Eco-Team** et d'un plan d'actions ;
- Participer à l' « **Opération Zéro Mégots** » via la distribution de cendriers de poche lors des événements thudiens ;
- Organiser un **événement de lancement** ;
- Publier dans le journal communal un **bilan déchets** pour les grandes manifestations (St Roch, SSS, Fêtes de la musique,...).

CONCLUSION

Ceci est une note d'intention qui n'est pas du tout exhaustive et se veut être un point de départ à une démarche collective de l'ensemble des acteurs de la commune.

Elle sera alimentée par ces acteurs au fil des semaines, des mois et des années par de nouvelles actions.